



CULTIVER L'ÉMANCIPATION ET DONNER DU SENS À L'ACTION

le projet **en** commun

Tome 3/3

Grenoble est forte d'une belle tradition d'anticipation et d'émancipation. Entre 1983 et 1995, Grenoble a été vouée à la corruption, ses services publics vendus à de puissants intérêts privés, la dette de la ville a explosé et la maintenance du patrimoine municipal a été abandonnée. Grâce à la mobilisation citoyenne, Grenoble s'est sortie de ce système et nos candidats en tirent toutes les conséquences en étant exemplaires ; ils sont là pour servir et non se servir.

Depuis plusieurs décennies, notre ville, comme toutes les autres, subi l'aggravation des dérégulations : inégalités, relégations territoriales, discriminations, déclassements, grande pauvreté... la politique gouvernementale accélère ces phénomènes.

Nos propositions visent à permettre à chacun, quel que soit son âge et sa situation, de se construire, d'évoluer dans la ville, de contribuer à la vie de la cité, construire des solidarités et des liens qui favorisent le bien vivre ensemble. Nos nombreuses propositions concrètes visent à faire vivre les structures sportives, artistiques, culturelles, éducatives et socio-culturelles, passerelles entre les associations et le service public et à développer l'éducation populaire.

La Métropole doit relever le défi de l'action en proximité, pour éviter une tendance centralisatrice et technocratique amplifiée par l'absence d'élection des conseillers communautaires sur des liste métropolitaines et non pas communales.

**GRENOBLE
COMMUN**

UNE VILLE À HAUTEUR D'ENFANT

DU DOUX À TOUS LES ÉTAGES
UN TERRITOIRE SOLIDAIRE POUR LES TOUS PETIT-ES ET LEUR FAMILLE
ACCOMPAGNER LA SOCIALISATION ET L'ENTRÉE À L'ÉCOLE
À L'ÉCOLE DE L'ÉGALITÉ
LA SANTÉ, UNE PRIORITÉ
LES TEMPS DE L'ENFANT : LA VILLE S'INVESTIT

ADOLESCENTS : À LA HAUTEUR DE LEURS TALENTS ET DE LEURS ENGAGEMENTS

UNE VILLE SPORTIVE

DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ACCUEILLANTS ET RÉNOVÉS
UN « DROIT À LA MONTAGNE » : GRENOBLE, UN « CAMP DE BASE » AU PIED DES MASSIFS
DU SPORT POUR TOUTES ET TOUS
DES SOLIDARITÉS RENFORCÉES AU SEIN DU MOUVEMENT SPORTIF
UNE ALLIANCE ENTRE LE SPORT DE HAUT NIVEAU, ÉDUCATION, SOLIDARITÉS ET ÉCOLOGIE

UNE VILLE QUI PLACE L'ÉDUCATION POPULAIRE AU CŒUR DE LA CULTURE, DU SPORT ET DE LA JEUNESSE

FAVORISER LA CRÉATION ARTISTIQUE
DÉVELOPPER UNE POLITIQUE DE LA RENCONTRE : AUTANT DE PARCOURS CULTURELS QUE DE PERSONNES
VALORISER LA LECTURE PUBLIQUE : LE TEXTE AU QUOTIDIEN
OPTER POUR UNE GOUVERNANCE COLLECTIVE ET UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE
VALORISER LES ACTEURS ET LES ÉQUIPEMENTS SOCIOCULTURELS

UNE VILLE QUI ACCOMPAGNE LA TRANSITION DE SON ÉCONOMIE

PROMOUVOIR UNE IMAGE POSITIVE DE NOTRE TERRITOIRE
INVENTER L'ÉCONOMIE DE DEMAIN POUR DÉVELOPPER ET MAINTENIR LES EMPLOIS
ENCOURAGER DE NOUVELLES FORMES DE TOURISME, RESPONSABLES ET CRÉATRICES D'EMPLOIS
FAVORISER LES ACHATS DE PROXIMITÉ ET LES CIRCUITS-COURTS
LUTTER CONTRE LA VACANCE DES LOCAUX COMMERCIAUX
SOUTENIR NOS COMMERCE DE PROXIMITÉ
FREINER LE DEPLOIEMENT DES RESEAUX 5G

UNE VILLE OÙ LES CITOYEN-NES PARTICIPENT À LA DÉCISION PUBLIQUE

AGIR LOCALEMENT POUR LE CLIMAT
FAIRE SOCIÉTÉ ENSEMBLE : LA FABRIQUE DES POLITIQUES PUBLIQUES
AGIR ENSEMBLE : FAIRE ÉMERGER LES INITIATIVES CITOYENNES POUR ÊTRE ACTEUR DU CHANGEMENT
RENFORCER L'INFORMATION DE PROXIMITÉ ET LE DIALOGUE AU QUOTIDIEN
DÉVELOPPER L'ENGAGEMENT CITOYEN DES JEUNES

UNE VILLE EXEMPLAIRE

ASSURER L'ACCESSIBILITÉ DE LA VILLE POUR TOUTES ET TOUS
DÉVELOPPER UNE NOUVELLE APPROCHE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE
GÉNÉRALISER L'INFORMATIQUE LIBRE
AFFIRMER UNE ÉTHIQUE IRRÉPROCHABLE DES ÉLUS
PRENDRE EN COMPTE LE TEMPS LONG : ALLER VERS LA VILLE RÉSILIENTE
ÊTRE UN EMPLOYEUR EXEMPLAIRE
UNE VILLE SOBRE EN ÉNERGIE PAR ET POUR SES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES
S'ASSURER DE LA BONNE QUALITÉ DES MATÉRIAUX DANS LA COMMANDE PUBLIQUE
SENSIBILISER AU SECOURISME ET À LA SÉCURITÉ CIVILE

UNE VILLE À HAUTEUR D'ENFANT

DU DOUX À TOUS LES ÉTAGES

- Associer les enfants, les jeunes à la construction de leur Ville ;
- Proposer de l'accueil inconditionnel. Briser l'isolement entre les lieux, les familles, les accueils qui concernent l'enfant : décroisonner, permettre l'échange, le partage ;
- Penser les différents temps et lieux de l'enfant, de l'ado et du jeune : l'espace public, les accueils dédiés.

UN TERRITOIRE SOLIDAIRE POUR LES TOUS PETIT-ES ET LEUR FAMILLE

- Maintien du soutien aux crèches associatives, initiatives des parents. Valorisation des différents modes d'accueil : accueils occasionnels, réguliers, atypiques pour les familles les plus précaires, etc.
- Soutenir les Assistantes Maternelles indépendantes en développant des MAM en complémentarité avec les Relais d'Assistants maternelles ;
- Ouverture dans tous les quartiers de la ville des lieux pour parents et enfants comme par exemple des LAEPs, ludothèques ou bibliothèques tous les jours, même le samedi, comme première porte d'entrée ;
- Repenser l'accueil « passerelle » pour les enfants dès 2 ans entre l'école et la crèche pour travailler en douceur ce passage avec des professionnel-les de la petite enfance et des professeur-es des écoles, la Ville et la PMI.

ACCOMPAGNER LA SOCIALISATION ET L'ENTRÉE À L'ÉCOLE

- Les actions passerelle entre la petite enfance et l'école maternelle seront multipliées, les commissions partenariales d'accueil à l'école maintenues ;
- Nous continuerons à proposer un accueil périscolaire adapté aux tout petits ;
- Une ATSEM par classe, formée aux innovations pédagogiques comme la méthode Montessori.

À L'ÉCOLE DE L'ÉGALITÉ

- En lien avec l'Éducation Nationale, agir pour les dédoublements de classes dans les écoles populaires ;
- Augmenter les dotations dans les écoles prioritaires et subventions aux coopératives scolaires bonifiées selon les situations des familles ;
- Accompagner l'handithèque pour partager les ressources, du matériel médical ou de jeux adaptés pour les enfants en situation de handicap ou d'autisme ;
- Développer les projets "d'école à thème", à l'image aujourd'hui de l'école Anatole France dont chaque niveau est jumelé à un équipement culturel public : musée, muséum, théâtre, bibliothèques et Conservatoire ;
- Déployer des moyens supplémentaires grâce à l'obtention du label cité Éducative pour la Villeneuve ;
- Au titre de l'expérimentation pédagogique, nous poursuivrons la méthode EXPIRE (Expérimenter la Pensée Informatique pour la Réussite des élèves) dédiée aux mathématiques ;

- Travailler avec les enfants et leur famille, sur des nouveaux projets de classe. Horaires aménagés musique (comme l'était CHAM il y a quelques années) en lien avec le Conservatoire ;
- Développer des classes transplantées mer, montagne mais aussi ville pour découvrir notre patrimoine autrement ;
- Nous nous appuyons sur le label "ville d'art et d'histoire" afin de permettre une découverte de la ville et de ses atouts.

LA SANTÉ, UNE PRIORITÉ

- Dépistage systématique des écolier-es, en plus de celui déjà réalisé en Petite et Grande section : nous engagerons un dépistage en CE2 pour les écoles prioritaires. Les enfants dans les situations les plus fragiles se verront ainsi demain proposer un bilan et un suivi de santé effectués par un professionnel ;
- Actions de prévention et d'éducation suivant 3 axes : bien dans son corps notamment dans le cadre du programme PRODAS, vivre ensemble, accompagnement à la parentalité (la santé bucco-dentaire, les rythmes de vie, de sommeil ; les compétences psycho-sociales ; développement du langage auprès des parents de maternelle, grandir avec les écrans).

LES TEMPS DE L'ENFANT : LA VILLE S'INVESTIT

- Réaffirmer la gratuité de deux séances périscolaires par semaine, garantie de l'accès pour tous. Possibilité plusieurs fois dans l'année de faire des temps avec tous les enfants de la classe et des temps intra-école.

ADOLESCENTS : À LA HAUTEUR DE LEURS TALENTS ET DE LEURS ENGAGEMENTS

- Développer nos conditions d'accueil en ancrant la notion de lieux à "l'esprit ouvert": des lieux où les ados sont les pilotes de leurs propres projets ;
- Construire un parcours citoyen municipal pour permettre à tous-tes les jeunes de découvrir les services publics, de s'impliquer dans la vie citoyenne et collective, avec des modules de formations civiques et citoyennes (découverte des services publics municipaux et métropolitains, éducation au média et à l'image ; sensibilisation à l'égalité femme/homme, explication du système de protection sociale), découverte du tissu associatif local, participation à des chantiers ouverts au public (COP), passage du BAFA et du PSC1, accès facilité au permis B, participation à la végétalisation/agriculture urbaine. Nous continuerons de prendre en charge certaines prestations (BAFA, une partie du permis/code, abonnements auto-partage, places pour des événements culturels et sportifs, etc) ;
- Créer de conseils de secteurs des enfants ayant force de proposition ;
- Permettre à des jeunes (14-18 ans) de porter des projets et de gérer leur propres budgets en le décidant collectivement (validation sur la base de délégation par le Conseil Municipal) ;
- Développer plus largement la démarche expérimentale Émergence en lien avec les équipes Jeunesse Territoriale présentes dans chacun des quartiers ;
- Développer des espaces ressources et des salles ouvertes comme le Transfo.

UNE VILLE SPORTIVE

DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ACCUEILLANTS ET RÉNOVÉS

- Rénover les gymnases Malherbe, les Trembles, la Rampe et Vallier ;
- Lancer un plan piscine métropolitain pour rénover et repenser nos piscines (Vaucanson, Jean Bron...) dans un intérêt métropolitain ;
- Avec l'aide et le soutien des partenaires, un stade sera homologué pour accueillir les compétitions féminines de foot ;
- Lors de la construction ou de la rénovation des équipements sportifs, impliquer plus systématiquement dans l'établissement du cahier des charges les associations sportives et les habitants du quartier qui sont les premiers utilisateurs de ces espaces ;
- Expérimenter la création d'espaces conviviaux dans des infrastructures sportives afin de créer des ponts entre sportif-ves, parents et habitants-es, de favoriser la rencontre et l'engagement associatif ;
- Dès 2020, du jeudi au samedi soir, expérimentation d'ouvertures en soirée d'équipements sportifs dans une logique d'éducation et de prévention. Déployer en lien avec l'État un système d'alerte et de collecte sécurisé des plaintes concernant des discriminations, harcèlements ou violences sexistes, sexuelles ou LGBTQIphobes en milieu sportif.

UN « DROIT À LA MONTAGNE » : GRENOBLE, UN « CAMP DE BASE » AU PIED DES MASSIFS

- Favoriser l'implantation en ville de structures artificielles d'escalade, de VTT, de glisse, etc.
- Soutenir le développement en ville d'un espace de découverte et de pratique des sports urbains, de montagne et émergents ;
- Ouvrir le programme « Jeunes en Montagne » de la ville à l'ensemble des associations de jeunesse et sportives pour toucher plus de jeunes et favoriser l'accès à la montagne pour tous. Développer également les sorties famille à la montagne en lien avec les MDH pour donner le goût de la montagne aux parents et permettre de découvrir la montagne avec ses enfants ;
- Renforcer avec la Métropole les missions et la vocation de la Maison de la Montagne en matière de conseil et d'accompagnement à la pratique (topos, encadrement, location de matériel, aides à la mobilité), à un grand nombre d'activités de montagne en milieu non aménagé (trail, randonnée, VTT, escalade, vol libre, ski de randonnée, etc.) ;
- Capitaliser sur le succès des Rencontres Ciné Montagne et étudier comment en faire un festival ouvert sur l'activité Montagne en journée.

DU SPORT POUR TOUTES ET TOUS

- Intervention d'éducateurs sportifs de la ville sur l'espace public dans une logique de participation plus large et de mixité. Séances de sport régulières avec des groupes de femmes, sur l'espace public ;
- Féminiser : d'ici à 2026, élargir l'école municipale féminine du foot et proposer des nouvelles disciplines peu pratiquées par les féminines pour en faire l'école municipale féminine du sport. Par ailleurs, les sections féminines des clubs continueront à être soutenues, encouragées voire exigées pour bénéficier de subventions publiques.

DES SOLIDARITÉS RENFORCÉES AU SEIN DU MOUVEMENT SPORTIF

- Organiser les rencontres du sport et des solidarités avec l'appui de l'OMS. pour favoriser les échanges mutualiser les moyens (matériels, transports, etc.) et faire de Grenoble la capitale du sport zéro carbone ;
- Créer un label « Refugees Welcome » pour les clubs ou associations sportives : engagement à former les encadrants à l'accueil dans le club et à l'accompagnement des réfugiés et demandeurs d'asile en lien avec la maison de l'hospitalité.

UNE ALLIANCE ENTRE LE SPORT DE HAUT NIVEAU, ÉDUCATION, SOLIDARITÉS ET ÉCOLOGIE

- Une partie de la subvention sera conditionnée à l'organisation d'actions éducatives auprès d'enfants non licenciés, à la sensibilisation aux questions de santé, de solidarités et d'écologie ;
- Continuer à utiliser le stade des Alpes pour promouvoir le sport de haut niveau féminin et des événements de sports émergents auprès d'un public large ;
- Grenoble, ville olympique, prendra sa part à la fête des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 en organisant une fête durant l'été 2024 autour des valeurs du sport grenoblois : solidarités, accueil, mixité et émancipation.

UNE VILLE QUI PLACE L'ÉDUCATION POPULAIRE AU CŒUR DE LA CULTURE, DU SPORT ET DE LA JEUNESSE

FAVORISER LA CRÉATION ARTISTIQUE

- Renforcer les résidences sur le temps long, en partenariat avec les bailleurs sociaux, acteurs éducatifs, structures de proximité, etc.
- Accueillir les artistes venus de l'étranger en résidence, placer Grenoble sur la carte des villes hospitalières pour les artistes et personnes en situation de persécution ;
- Accompagner le projet « Parc des arts », lieu de soutien à la création et de permanence artistique au cœur d'un quartier populaire ;
- « Chantiers artistiques ouverts au public » : étendre les COP aux projets artistiques et culturels, par le partage des compétences et moyens techniques municipaux ;
- Poursuivre la démarche des comités d'avis et la concertation permanente avec les acteurs sur les modalités d'accompagnement des projets ;
- Consolider l'engagement du Théâtre municipal aux côtés des projets portés par les compagnies et artistes ;
- Assurer la viabilité des théâtres intermédiaires par la coopération entre service public et initiative associative ;
- Poursuivre la mise à disposition d'espaces d'expression artistique libre.

DÉVELOPPER UNE POLITIQUE DE LA RENCONTRE : AUTANT DE PARCOURS CULTURELS QUE DE PERSONNES

- Soutenir les partenariats entre équipes artistiques, structures éducatives, sociales, de proximité et habitant-es ;
- S'appuyer sur la gratuité des bibliothèques pour affirmer le rôle des cultures dans l'hospitalité et garantir un premier accueil avec la démarche « maison de l'hospitalité », avec la maison de l'international, le pôle solidarités internationales, les associations culturelles et de solidarités ;
- Densifier la démarche d'hospitalité menée par le Musée de Grenoble en lien avec les associations de solidarité ;
- Proposer l'art où on ne l'attend pas : développer les hors les murs en s'appuyant sur l'expertise du Musée de Grenoble et sur le projet pilote instauré au Village Olympique (éducation artistique et culturelle, hors les murs annuels des équipements culturels municipaux et lecture publique) ;
- Adapter l'information et la communication en matière de langues et d'écritures aux pratiques des personnes : travailler la place de l'oral et du multilinguisme, renforcer les liens entre accompagnement socio-linguistique et activités culturelles ;
- Permettre aux habitant-es impliquées dans la vie culturelle de devenir des acteurs relais par des formations, du tutorat, des parrainages ;
- Priorité donnée aux pratiques des adolescent-es : viser une plus grande fréquentation des équipements culturels par les adolescents par la médiation et un dialogue réciproque (évaluation partagée, adaptation des lieux, etc.) ;
- Parler cultures dans la ville : renforcer le dispositif d'information culturelle dans la ville (diffusion d'extraits sonores sur demande, crieur public, etc.) ;
- Systématiser les concours d'éloquence pour permettre à tous les jeunes de manier le verbe comme un outil d'émancipation ;
- Tenir une concertation permanente avec les parties prenantes de la vie culturelle grenobloise, autour d'objets de préoccupation communs, en petits groupes interdisciplinaires, afin de faire évoluer de manière concertée la politique culturelle municipale et métropolitaine.

VALORISER LA LECTURE PUBLIQUE : LE TEXTE AU QUOTIDIEN

- Aménager les horaires des bibliothèques, en accord avec les pratiques des habitant-es et des bibliothécaires ; s'appuyer sur ce travail pour repenser les horaires des services publics en accord avec les temps de la ville ;
- Ouvrir une bibliothèque cœur de réseau, en portant une attention particulière aux non lecteurs : architecture ouverte, horaires adaptés, espaces accueillants pour tous-tes les habitant-es, lieux dédiés aux adolescent-es, services bénéficiant à tout le réseau (navette aller/retour, gestion mutualisée des collections) ;
- À l'image de la gratuité inconditionnelle et de la numothèque ouverte à la Métropole, étendre certains services à tou-tes les Métropolitain-es : portage de documents, partenariats avec les lieux non culturels et collections hors les murs, catalogues partagés, formations collectives, etc.
- Déployer les événements littéraires dans tous les quartiers ;
- Libérer les bibliothécaires des tâches répétitives pour qu'ils et elles puissent se consacrer à la relation avec les habitant-es ;
- Renforcer les coopérations à l'échelle du réseau avec les structures de proximité, citoyennes et d'éducation populaire, pour dédramatiser le rapport à l'écrit.

OPTER POUR UNE GOUVERNANCE COLLECTIVE ET UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

- Aménager des espaces de codécision artistes-responsables culturels-habitants (co-programmation, participation au budget, etc.) dans certains projets culturels qui seront identifiés dans les premiers mois du mandat ;
- Systématiser un « bonus coopératif » dans le soutien aux projets artistiques et culturels afin de valoriser le faire ensemble (créations partagées, parcours partagés d'accompagnement artistique, associations « improbables », mutualisations, etc.) ;
- Donner aux acteurs soutenus le temps de la relation (conventions pluriannuelles, soutien aux actions exploratoires) ;
- Conventionner en début de mandat avec l'État et les partenaires publics autour des priorités partagées de politique culturelle pour sécuriser les partenariats ;
- Faire métropole : partager les ressources culturelles grenobloises avec les autres communes, favoriser les coopérations entre ville et campagne, aménager la circulation des propositions artistiques dans toute la métropole, construire des coopérations villes-métropole autour des projets de grande échelle ;
- Affirmer la place de l'art et de la culture dans la mobilisation pour l'égalité des genres et dans l'adaptation et la lutte contre le changement climatique et la décolonisation des représentations collectives ;
- S'engager dans la définition du nouveau projet de la MC2, dans une démarche de coopération et d'ouverture au plus grand nombre ;
- Assurer une approche coopérative pour le prochain projet de la Belle Électrique ;
- Œuvrer pour l'équilibre du secteur cinématographique dans une démarche de diversité artistique et d'éducation à l'image et lutter contre le risque de concentration du secteur.

VALORISER LES ACTEURS ET LES ÉQUIPEMENTS SOCIOCULTURELS

- Défendre et soutenir les acteurs socio-culturels en leur permettant de mener à bien leurs projets associatifs ;
- Mettre en place un plan d'investissement pour la réfection et l'entretien des lieux consacrés aux activités socio-culturelles ;
- Créer un poste destiné à la recherche de financements hors ville (fondations, Europe, département, région, etc.) pour soulager les acteurs en fonction de leurs besoins ;
- Recourir à un comité d'avis comme c'est le cas pour les subventions culturelles ou sportives qui sera notamment composé des acteurs concernés et de personnes ressources. Cette commission aura pour objectif en premier lieu la définition de critères d'attribution, par exemple la prise en compte du travail de proximité, à destination de la jeunesse. Elle assurera également la répartition des subventions et garantira ainsi la transparence de ces attributions ;
- Encourager les conventions pluriannuelles qui permettront la sécurisation financière des actions ;
- Constituer un pôle d'élus consacré à l'Éducation Populaire. Elles et ils seront les interlocuteurs-trices privilégiés et identifiés des acteurs-trices et seront les représentants-es de la ville au sein des organismes socio-culturels ;

- Défendre un principe de gratuité des transports pour le déplacement des enfants dans le cadre des activités des centres de loisirs ;
- Soutenir les associations pour interpellier les institutions (CAF, Département, Région, État, etc.) sur certains sujets, par exemple la prise en compte de l'accueil des enfants à besoins spécifiques ou la défense de la spécificité des métiers de l'animation ;
- En complément de la plénière PEDT (Projet Éducatif de Territoire), des réunions par secteur ou par quartier permettront une meilleure coordination des besoins et des actions par territoire ;
- Encourager les personnes qui souhaitent se former et obtenir le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur ;
- Favoriser le bénévolat auprès des Grenoblois-es via le statut de « volontaire de Grenoble ».

UNE VILLE QUI ACCOMPAGNE LA TRANSITION DE SON ÉCONOMIE

PROMOUVOIR UNE IMAGE POSITIVE DE NOTRE TERRITOIRE

- Impliquer le plus grand nombre de citoyen-nes, d'associations, d'institutions et d'entreprises du territoire métropolitain dans la candidature Grenoble Capitale Verte Européenne ;
- Participer à la promotion de la marque de territoire nouvelle créée "Grenoble Alpes, Get Ahead" dont l'objectif consiste à fédérer les acteur-trices de la région grenobloise pour contribuer à son rayonnement, sa notoriété et son hospitalité ;
- Démocratiser l'idée "d'esprit pionnier" de la marque Grenoble Alpes en montrant qu'elle se décline à travers de multiples actions, petites ou grandes (proposer une idée au budget participatif, être Volontaire de Grenoble, "tous pionniers" !), et encourager une grande diversité de Grenoblois-es à témoigner en tant que "pionniers" de "Grenoble Alpes".

INVENTER L'ÉCONOMIE DE DEMAIN POUR DÉVELOPPER ET MAINTENIR LES EMPLOIS

- Développer ou rénover 4 sites d'activité économiques (Technisud, la Poterne, GrandAlpe et le front urbain de la Presqu'île) pour accueillir de nouveaux emplois de la transition économique sur tout le territoire communal ;
- Attribuer les aides économiques sous forme d'avances remboursables (en cas de succès des entrepreneur-euses) vers les secteurs de la transition : économie circulaire (réutilisation des mobiliers, des textiles), changement des moteurs de véhicules, métiers du bâtiment, chimie verte, etc.
- Promouvoir le « numérique vert », en correspondance directe avec le tissu industriel de notre territoire. Nous accompagnerons les industriels pour qu'ils fassent évoluer leurs données stockées, leurs logiciels, la durée de vie des équipements, la réparabilité, le recyclage, etc. Le numérique vert se doit aussi de l'être dans les usages : pas de plateformes monopoles mais des chaînes de valeur locales ;
- Utiliser le plan local d'insertion comme un levier de formation et de conversion vers les métiers utiles de demain ;

- Encourager la création de commerces et d'entreprises par les habitant-es de chaque quartier, et les structures telles que le réseau Calisoli (alimentation solidaire et éthique) ;
- Créer de la transparence et une facilité d'accès à l'information sur les subventions locales versées aux acteurs économiques, y compris celles passant par le CPER (Contrat Plan État Région) ;
- Soutenir la création d'un pôle économique territorial éthique, en lien avec AUREX et le CAIRN.

ENCOURAGER DE NOUVELLES FORMES DE TOURISME, RESPONSABLES ET CRÉATRICES D'EMPLOIS

- Soutien au tourisme familial et individuel autour des ressources de Grenoble : culture (musées, concerts, etc.), patrimoine historique, accès à la montagne, artisanat, etc.
- Créer un tourisme urbain à Grenoble grâce à des parcours touristiques combinés : quartiers créatifs, Street Art, musées, Tour Perret, maisons historiques, dégustations de produits locaux, découverte de l'agriculture urbaine ;
- Créer en partenariat avec les territoires voisins (Parcs Naturels Régionaux notamment) un tourisme "4 saisons" sobre en infrastructures ;
- Renforcer les lignes de transports en commun le week-end et en période de vacances scolaires en direction des points de départ de randonnée.
- Rapprocher l'Office de Tourisme des bulles et de l'Isère. La rénovation et l'embellissement des quais de la rive gauche plaident pour rapprocher l'office de tourisme du coeur touristique de Grenoble au pied de la Chartreuse. Son installation dans l'ancien Hôtel de ville préalablement rénové et ouvert sur le Jardin de ville sera l'une des options étudiées avec la Métropole.

FAVORISER LES ACHATS DE PROXIMITÉ ET LES CIRCUITS-COURTS

- Grâce à la création d'une application "commerces métropolitains", développer les achats de proximité, les circuits-courts et soutenir l'utilisation de la monnaie locale ;
- Encourager les structures qui s'engagent pour une alimentation solidaire et de qualité pour tous-tes et veillent aux impacts écologiques, économiques et sociaux ;
- Augmenter les aides à l'installation et l'accompagnement des maraîchers dans la ceinture verte par l'acquisition publique de terres à mettre en location, des subventions à la conversion à l'agriculture biologique, de la formation, logistiques, des débouchés stables grâce à un plan d'approvisionnement local des restaurations collectives et un revenu garanti pour les paysan-nes ;
- Lancer des appels à projet pour l'installation de maraîcher-es en agriculture urbaine.

LUTTER CONTRE LA VACANCE DES LOCAUX COMMERCIAUX

- Déployer l'activité de la foncière commerciale créée à l'échelle métropolitaine pour acquérir des locaux commerciaux par négociation, préemption ou par des baux emphytéotiques, les rénover et y installer des activités conformes aux besoins des différents quartiers ;
- Étudier la possibilité de prêter ou louer de manière temporaire les locaux non-utilisés aux associations qui auraient besoin d'une visibilité pour un événement ou une action spécifique, couvrir les vitrines des locaux vides avec un affichage esthétique, plus agréable pour les passants (photos, affichage d'informations municipales, etc.) ;
- Appliquer la taxe sur les friches commerciales existante depuis avril 2019.

SOUTENIR NOS COMMERCE DE PROXIMITÉ

- Lancer au niveau de la Métropole une étude pour connaître les évolutions des modes de consommation, des mobilités, des habitudes d'achats pour accompagner les commerçant-es dans les changements de pratique d'achat des clients ;
- Accroître le Fonds métropolitain d'aides aux commerçant-es pour leurs investissements ;
- Soutenir les coopératives de livreur-ses à domicile éthiques et à vélo qui proposent un modèle pratique pour les consommateur-trices et plus respectueux des commerçant-es et des travailleur-ses ;
- Faciliter l'accès au centre-ville par des modes de déplacement actifs, notamment grâce à la gratuité des transports en commun le week-end, et étudier avec les commerçants les incitations dans parkings en ouvrage si des achats sont effectués dans des commerces de proximité ;
- Animer les rues commerçantes en aidant les associations d'habitants (Union de quartier, collectifs d'habitants) et les unions commerciales de quartier à organiser des événements festifs plus réguliers (comme les événements "le Bal des Quais" ou "Ouverture exceptionnelle").

Freiner le déploiement des réseaux 5G

Le scénario actuel du gouvernement et des opérateurs va augmenter l'empreinte carbone et la consommation de ressources non renouvelables, sans la moindre plus-value pour les citoyens. De plus, les antennes 5G émettent des ondes radio d'une intensité plus importante, que le caractère intermittent ne saurait masquer. Ces antennes ne doivent donc pas être installées à proximité de crèches, écoles, maisons de retraites, etc"

UNE VILLE OÙ LES CITOYEN-NES PARTICIPENT À LA DÉCISION PUBLIQUE

AGIR LOCALEMENT POUR LE CLIMAT

- Création d'une Coopérative locale pour le Climat pour répondre efficacement à l'urgence climatique notamment en :
 - dressant un état des connaissances sur l'évolution du climat, ses causes, ses impacts au niveau local ;
 - identifiant les possibilités de limiter l'ampleur du réchauffement et la gravité de ses impacts et de s'adapter aux changements attendus : proposer un plan d'actions concrètes ;
 - permettre une évaluation et un suivi du plan d'action et de ses effets.
- La Coopérative locale pour le Climat produira chaque année un rapport local annuel d'observations et de préconisations (plan d'action) qui fera l'objet d'une présentation publique en Conseil municipal et viendra enrichir le rapport annuel développement durable de la Ville annexé au vote du budget

municipal. Ce rapport local annuel sera donc le fruit d'une réflexion croisée entre trois espaces de coopérations :

- le « GLEC » (déclinaison locale du GIEC) réunissant scientifiques pluridisciplinaires des différentes universités du territoire ;
- une coopérative citoyenne composée de citoyen-nes tiré-es au sort, de toutes les nationalités, dès 16 ans avec un équilibre d'âge (16-25 ; 25-59 ; 60 et +) et une représentation de tous les quartiers de la ville. Les participants seront rémunérés en Cairn (monnaie locale) ;
- une coopérative économique et sociale (chambres consulaires, acteurs économiques, syndicats, associations volontaires) ;
- une coopérative citoyenne des enfants (pour les 6-15 ans) avec des méthodes d'animation ludiques pour leur permettre d'être acteurs du changement ;
- Ces coopératives se doubleront d'un observatoire de suivi des engagements sur l'A480, notamment la non augmentation du trafic et de la pollution.

FAIRE SOCIÉTÉ ENSEMBLE : LA FABRIQUE DES POLITIQUES PUBLIQUES

- Une Charte "Démocratie et Biens communs" (dans la continuité du guide de la participation) pour partager un référentiel commun, de répertorier l'ensemble des espaces de coopérations, de création, de réalisations collectives pour permettre à tous-tes de s'en saisir et d'être acteur de la transition (jardinons nos rues, chantiers ouverts au public, accords locaux Ville/commerçants/habitants, cultivons nos toits, projets citoyens ou associatifs etc.) ;
- Poursuivre et renforcer la formation transversale des agents et les espaces ressources partagés pour développer la culture de la participation dans tous les domaines ;
- Élargir l'accès au Certificat d'action citoyenne : permettre le suivi de formations qualifiantes pour les acteurs engagés dans la vie associative grâce à un partenariat renforcé avec les universités ;
- Poursuivre les formations citoyennes (formation au budget municipal par exemple, etc.).
- Des coopératives de projets (dans la continuité des ateliers de projets – jurys citoyens) :
 - L'augmentation du nombre de coopératives de projets pour se saisir collectivement de sujets complexes et pouvoir co-élaborer des pistes d'actions concrètes ;
 - Ces coopératives thématiques réunissent des citoyens volontaires et tirés au sort, des acteurs locaux. Les membres bénéficient d'une indemnisation en Cairn. Elles répondent à des sujets précis (santé, sécurité, isolement, etc.) et ont une durée de vie limitée pour favoriser la participation du plus grand nombre ;
 - Elles sont en charge de produire un rapport ainsi que des préconisations qui sont rendues publiques et traduites dans une délibération cadre.
- Nous instaurerons un « avant conseil municipal » : ce sera la possibilité pour les représentants des coopératives citoyennes de participer à un temps de débat à l'issue des réunions des commissions municipales et en amont du Conseil municipal avec des élus de la majorité et de l'opposition municipale. Ils pourront ainsi participer au processus délibératif et porter des propositions d'amendements à la délibération ;
- Nous simplifierons le droit d'interpellation et le référendum d'initiative citoyenne, afin de permettre aux citoyen-nes grenoblois-es d'interpeller les élu-es, de poser des questions orales en Conseil municipal pour clarifier la décision publique, de porter des propositions et faire vivre le débat démocratique et de décider directement sur des sujets qui les concernent :
 - Question orale en Conseil municipal si le sujet réunit au moins 500 signataires, ou si elle est proposée par une coopérative citoyenne ;

- Débat en Conseil municipal si le sujet réunit au moins 1 000 signataires. A l'issue du débat, la mise en place d'une coopérative citoyenne thématique pourra être proposée ;
- Organisation de référendum local s'il réunit au moins 8 000 signataires ;
- Les modalités de mise en place d'un référendum seront définies dans le cadre d'une commission extramunicipale réunissant des élu-es (majorité et opposition), des citoyens, des juristes ainsi que des personnes qualifiées.

AGIR ENSEMBLE : FAIRE ÉMERGER LES INITIATIVES CITOYENNES POUR ÊTRE ACTEUR DU CHANGEMENT

- Développer les budgets participatifs (1 million d'euros par édition) en poursuivant l'attention sur une répartition équilibrée des réalisations dans la ville, la participation de tous-tes avec les urnes de votes mobiles, l'implication de volontaires pour faire connaître le dispositif et accompagner l'émergence de projets auprès des populations les plus fragiles. Poursuivre le travail avec les lycéens pour favoriser la participation des 16-18 ans ;
- Les Chantiers ouverts aux publics (C.O.P.) sont un outil au service des habitants pour leur permettre de transformer d'améliorer leur cadre de vie, repenser ses usages et se réapproprier l'espace public.
- Proposer des budgets participatifs intégrés dans tous les projets d'ampleur et définition claire des espaces et niveaux de participation dans la phase de définition du projet.

RENFORCER L'INFORMATION DE PROXIMITÉ ET LE DIALOGUE AU QUOTIDIEN

- Prioriser le rôle des Maisons des Habitants, en tant que pôle de services en proximité, dans leur rôle d'espace ressource d'accompagnement de projets et d'initiatives locales, notamment en direction des jeunes ;
- Animer des coopératives locales avec les conseils citoyens indépendants pour favoriser les initiatives collectives, les espaces de débats et de coopération. Ces coopératives à l'échelle des bassins de vie seront en lien avec les Maisons des Habitants pour animer les projets de territoire ;
- Sans lier cette question au découpage administratif des territoires de la Ville qui relève de l'organisation interne des services, une réflexion sera engagée sur la pertinence des territoires à retenir pour les concertations citoyennes : la faisabilité technique et financière d'espaces géographiques de débats plus petits, plus proches de l'espace vécu, avec plus de sens pour les gens qui s'y retrouveront plus facilement.

DÉVELOPPER L'ENGAGEMENT CITOYEN DES JEUNES

La pratique de la démocratie participative doit être enseignée tout au long de la scolarité pour développer l'envie de devenir très tôt des citoyens actifs.

- Une coopérative citoyenne des enfants (pour les 6-15 ans) sera mise en place avec des méthodes d'animation ludiques pour leur permettre d'être acteurs du changement ;
- Poursuivre l'implication des élèves et des écoles pour transmettre et faire vivre la mémoire, favoriser l'implication des enfants dans l'organisation des cérémonies commémoratives, soutien de projets pédagogiques, etc.
- Former des médiateurs parmi les élèves, organiser des moments de débat où chacun peut parler librement, dans le respect de la parole de l'autre.

UNE VILLE EXEMPLAIRE

Souvent citée en exemple pour les questions de transition et de mobilité, la Ville de Grenoble se doit aussi d'être exemplaire dans l'accueil des administrés, dans la propre organisation de ses services, dans le fonctionnement de son administration comme dans l'éthique de ses élu-es. Elle doit également assumer un rôle majeur en matière de résilience.

ASSURER L'ACCESSIBILITÉ DE LA VILLE POUR TOUTES ET TOUS

- Rendre accessible toutes les activités et démarches des grenoblois-es (culturelles, sociales, sportives, éducatives, administratives, etc.) en mettant en œuvre l'Agenda d'Accessibilité Programmée des Établissements municipaux recevant du public : interprétariat en langue des signes dans toutes les Maisons des Habitants (via système à distance) ; accessibilité des principaux documents municipaux en Français Facile à Lire et à Comprendre pour les personnes ayant des déficiences intellectuelle ;
- Soutenir l'attribution d'Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap (AESH) à tout enfant qui en a besoin et veiller à l'accessibilité des activités périscolaires ;
- Déployer avec la Métropole des ambassadeurs de l'accessibilité auprès des commerces et des professions libérales : sensibilisation et information sur les aides financières et accompagnement dans les aménagements ;
- Soutenir les projets des associations, notamment en matière de vie affective et sexualité.

DÉVELOPPER UNE NOUVELLE APPROCHE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE

- Le « Gender Budgeting » consiste à analyser avec précision les actions en matière d'égalité femmes hommes, sous l'angle du genre de toutes les formes de dépenses et de recettes publiques. La collectivité fera ainsi l'inventaire des conséquences directes et indirectes des choix budgétaires sur la situation respective des femmes et des hommes ;
- Nous mettrons en parallèle en place une comptabilité écologique. Aujourd'hui, on arbitre les projets sur leur coût (est-ce qu'on a les moyens ou non). Demain, nous compléterons cet arbitrage en prenant en compte l'émission de GES / production de déchet / consommation de ressources.

GÉNÉRALISER L'INFORMATIQUE LIBRE

- La généralisation de l'informatique libre au sein de l'institution municipale permettra de réduire les coûts mais aussi d'assurer la maîtrise et la pérennité des données traitées. Équiper tous les agents de la Ville de postes informatiques avec par défaut des systèmes d'exploitation, des logiciels et des formats libres ;
- Pour les logiciels spécifiques (logiciels métiers) qui ne possèdent pas d'équivalent libres, nous privilégierons dans les cahiers des charges des appels d'offres les logiciels disponibles sous forme de client web utilisable sur tout ordinateur et des logiciels qui permettent l'interopérabilité y compris avec de futures solutions libres.

AFFIRMER UNE ÉTHIQUE IRRÉPROCHABLE DES ÉLUS

- Non-Cumul :
 - Ces règles pour le non-cumul visent à s'assurer que l'élu-e a le temps de mener correctement son mandat ainsi qu'à lutter contre le carriérisme en politique et favoriser le renouvellement des représentant-es politiques ;
 - Pas de cumul de plus de 2 mandats consécutifs pour le Maire et le ou la Président-e et 3 mandats consécutifs pour les autres élu-es ;
 - Pas de cumul avec d'autres mandats exécutifs (parlementaire, conseiller-e régional-e et départemental-e) pour le Maire et les adjoint-es comme pour le ou la Président-e de la Métropole et ses VP.

- Assiduité :
 - Modularité des indemnités des élu-es en fonction de leur présence dans les différentes instances et conseils d'administration des organismes satellites ; publication annuelle de ces données.

- Transparence :
 - Déclaration de patrimoine et d'intérêt du Maire, des adjoints, président-es de satellites conseillers délégués comme pour le ou la Président-e de la Métropole et ses VP. Pour les autres élus : déclarations d'intérêt ;
 - Publication (en montant net imposable annuel cumulé) des indemnités des élu-es pour les différents mandats et fonctions liées aux mandats (au sein des organismes satellites des collectivités) ;
 - Publication (en montant net imposable annuel cumulé) des salaires des collaborateur-ices de cabinet et de groupe accompagné du nombre de poste ;
 - Publication des rencontres des décideurs publics locaux (élu-es, collaborateur-ices de cabinet et directeur-ices généraux-les) avec des lobbyistes sous forme d'agenda ouvert et en introduction des délibérations concernées ;
 - Publication en « open data » et dans un format lisible par les citoyen-nes des jeux de données et documents administratifs essentiels dans les domaines sensibles à la corruption.

- Sobriété financière et carbone :
 - Encadrement de l'usage des frais de représentation des responsables d'exécutifs locaux et transparence : création d'un référentiel des dépenses autorisées, plafonnées et étendu à l'usage des satellites ;
 - Calcul d'un bilan carbone annuel des déplacements des élu-es dans le cadre du mandat ;
 - Non augmentation de l'enveloppe globale des indemnités des élu-es : elle n'évoluera pas plus vite que le point d'indice aux fonctionnaires ;
 - Affectation de vélos comme véhicules de services ;
 - Interdiction des jetons de présence dans les satellites et encadrement de l'indemnité de fonction des présidents de ces organismes autour des 500 euros.

- Probité :

- Signature et respect, dans chaque assemblée, de la « charte de l'élu local » créée par la loi du 31 mai 2015 ;
 - Respect de la neutralité des agent-es public-ques. Le recours à de plus en plus de contractuel-les dans la fonction publique augmentent les risques d'omission de l'obligation de réserve des agent-es ;
 - Etablir un plan de prévention de la corruption : cartographie des risques, formation des élu-es et agent-es, code de conduite, dispositif de recueil des alertes ; étendu aux satellites ;
 - Retirer définitivement les fonctions exécutives à tout-e élu-e condamné-e pour atteinte à la probité (pour corruption, concussion, prise illégale d'intérêt, harcèlement moral ou sexuel) ;
 - Mettre en œuvre un registre public des déports pour chaque élu-e
- Reconnaissance des élu-es minoritaires :
 - Faire participer les élu-es minoritaires aux différentes instances concernant les attributions de subventions sauf élu-e condamné-e pour corruption ;
 - Réunir les membres de la commission d'appels d'offres pour certains marchés et avenants en-dessous des seuils légaux.
 - Contrôle de l'action publique :
 - Organiser des formations publiques sur le budget ;
 - Établir et rendre public les analyses de gestion des satellites ;
 - Toutes les publications seront réalisées en ligne et sous format libre.

PRENDRE EN COMPTE LE TEMPS LONG : ALLER VERS LA VILLE RÉSILIENTE

- Plusieurs objectifs généraux devront être poursuivis à travers ce terme de « résilience » :
 - Adapter le tissu urbain aux évolutions de notre écosystème, en premier lieu au réchauffement climatique ;
 - Optimiser les bâtiments publics, les rendre plus disponibles aux grenoblois-es, et plus rustiques ;
 - Développer des liaisons et des flux avec des territoires riverains, dans une logique de spécialisation des échanges.
- Promouvoir la résilience au sein de la Métropole :
 - L'échelon communal est pertinent pour développer la résilience, mais l'essentiel des compétences délocalisées se trouve aujourd'hui à l'échelon métropolitain ;
 - Il s'agira donc de faire le meilleur usage de la capacité d'influence des élu-es grenoblois-es dans les conseils métropolitains et à leurs marges.
- Débattre et décider ensemble de l'évolution des bâtiments emblématiques de la ville
 - Maison du Tourisme et ancien musée-bibliothèque place de Verdun : deux exemples de bâtiments dont l'avenir doit être débattu collectivement ;
 - Des évolutions très différentes peuvent être envisagées mais doivent être expertisées puis débattues au sein de la Coopérative citoyenne et du Conseil municipal.

- Rédiger de nouveaux cahiers des charges pour le bâti, intégrant des notions de réversibilité, de modularité et de résistance aux changements climatiques
 - En concertation avec les organismes d'expertise et de régulation du secteur (CSTB par exemple), la Ville de Grenoble définira un onglet « bâtiment résilient » pour les cahiers des charges et pour les appels d'offre de ses bâtiments. Il s'agira en particulier d'anticiper les effets délétères des pics de températures sur les matériaux, de simplifier la maintenance et/ou la démolition du bâti, de simplifier la reprogrammation des usages, de simplifier l'adduction des flux et leur maintenance, d'encourager la captation des eaux de pluie, de limiter les amplitudes thermiques, avec le moindre recours à la consommation d'énergie. C'est à la fois un objectif en ligne avec les bâtiments passifs, et dans une optique de recherche de résilience.
 - Faciliter l'implantation de « tiny houses » et autres formes d'habitat léger, en particulier sur des friches et /ou des « dents creuses » du tissu urbain, à titre temporaire.
- Améliorer la modularité des salles de tout équipement collectif, ainsi que leur allocation :
 - Un audit du parc public sera fait, mettant en évidence, pour chaque usage, les capacités disponibles, et les recouvrements envisageables par l'amélioration de leur modularité ;
 - En parallèle, une réflexion sera menée pour un meilleur accès des salles gérées par la ville non seulement pour les associations constituées, mais pour des particuliers, ayant un besoin ponctuel, sur une palette très large d'usage (réunion associative, bricolage, pratique culturelle ou culturelle, etc.) ;
 - L'espace de réunion et de travail devient ainsi un commun, géré comme tel, en non concurrence avec le secteur marchand.

ETRE UN EMPLOYEUR EXEMPLAIRE

- Réduire les inégalités : avec déprécarisation, égalité femmes-hommes, politique accompagnement contractuel ;
- Investir dans l'humain : développement des compétences, parcours professionnels, formations tout au long de sa vie professionnelle ;
- Refonder l'organisation et améliorer les conditions de travail, en rationalisant les sites d'implantation (passer de 25 à 5 sites).

UNE VILLE SOBRE EN ÉNERGIE PAR ET POUR SES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES

- Réduire le bilan carbone de l'action de la Ville, par la mise en place d'une comptabilité écologique dans l'administration ;
- Continuer de réduire la flotte de véhicules motorisés de la Ville et de la Métropole et remplacer progressivement toutes les motorisations polluantes par le GNV, l'électrique et l'hydrogène ;
- Programmer la rénovation thermique de tous les bâtiments communaux et métropolitains. Orienter la commande publique vers l'achat d'électricité et de gaz renouvelables produits localement.

S'ASSURER DE LA BONNE QUALITÉ DES MATÉRIAUX DANS LA COMMANDE PUBLIQUE

- Maintenir l'exigence de la ville sur les constructions et rénovations de bâtiments publics (crèche, écoles, etc.) et étendre ce cahier des charges à l'ensemble de la Métropole. S'assurer de la qualité des produits utilisés ;
- Ne tolérer aucun compromis notamment pour tout ce qui touche à l'enfance et aux plus fragiles (crèches, écoles, maisons de santé, hôpitaux, etc.).

SENSIBILISER AU SECOURISME ET À LA SÉCURITÉ CIVILE

- Le public scolaire : sensibiliser les élèves, dès l'école primaire et à la hauteur de ce qu'on peut raisonnablement attendre d'eux et leur transmettre, à la sécurité civile et aux premiers secours ;
- L'ensemble des Grenoblois-es : en s'adossant sur les nombreuses ressources existantes (organismes de formation, mais surtout organismes de sécurité civile), il s'agira d'accompagner financièrement et à travers l'organisation.